

« Eclairer mieux, moins cher, plus juste et en sécurité »

Le TE Flandre exerce la compétence éclairage public pour les communes lui ayant transféré la compétence selon deux options (investissement seul ou investissement et exploitation-maintenance)

Exploitation-Maintenance :

La maintenance annuelle représente environ 750 interventions sur l'ensemble des 56 communes adhérentes.

Le TE Flandre répond aux Déclarations de Travaux et aux Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux pour ses communes adhérentes. En 2021, cela représentait environ 5 500 DT/DICT.

Si son état de fonctionnement est acceptable, le matériel déposé lors de chantiers de rénovation fait l'objet d'un réemploi dans d'autres communes pour l'utilisation en maintenance.

Investissement :

Le TE Flandre accompagne les communes dans leurs projets de transition énergétique et encourage notamment les travaux de rénovation des installations d'éclairage public peu performantes et énergivores.

Ainsi, ce sont entre **1 000** et **1 500 points lumineux** rénovés chaque année sur le territoire du TE Flandre.

Depuis 2016, les rénovations, créations et extensions d'éclairage public sont systématiquement réalisées en lanternes à technologie LED avec **gradation** ou **extinction** au choix de la commune.

La gradation permet d'optimiser les consommations énergétiques tout en assurant la sécurité des administrés.

La gradation type mise en place se décompose en cinq plages horaires selon l'illustration ci-dessous (basé sur la nuit la plus longue - amplitude d'hiver) :

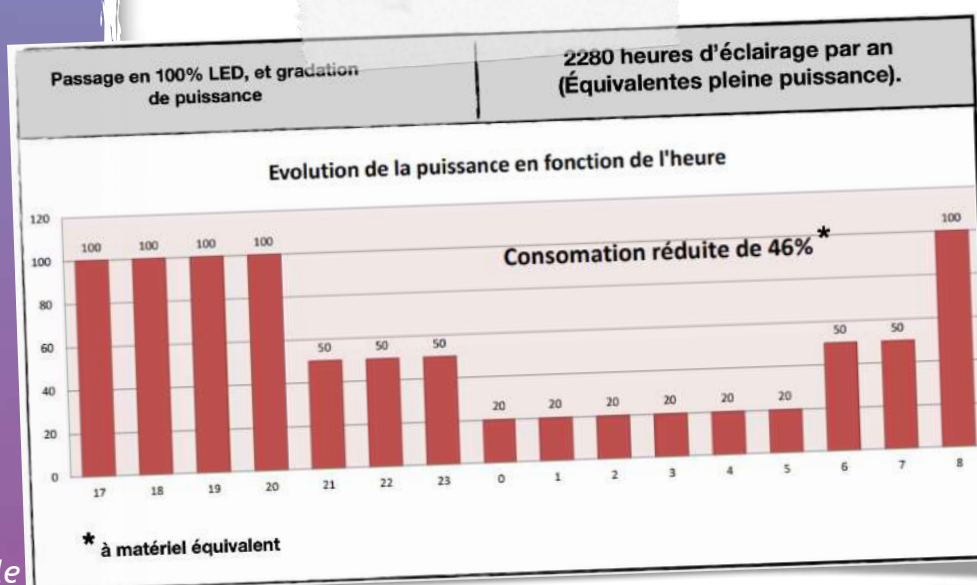
✓ De l'allumage jusqu'à 21h : 100% de la puissance

✓ De 21h à minuit : 50% de la puissance

✓ De minuit à 5h : 20% de la puissance nominale

✓ De 5h à 7h : 50% de la puissance

✓ De 7h jusqu'au lever du soleil : 100% de la puissance nominale





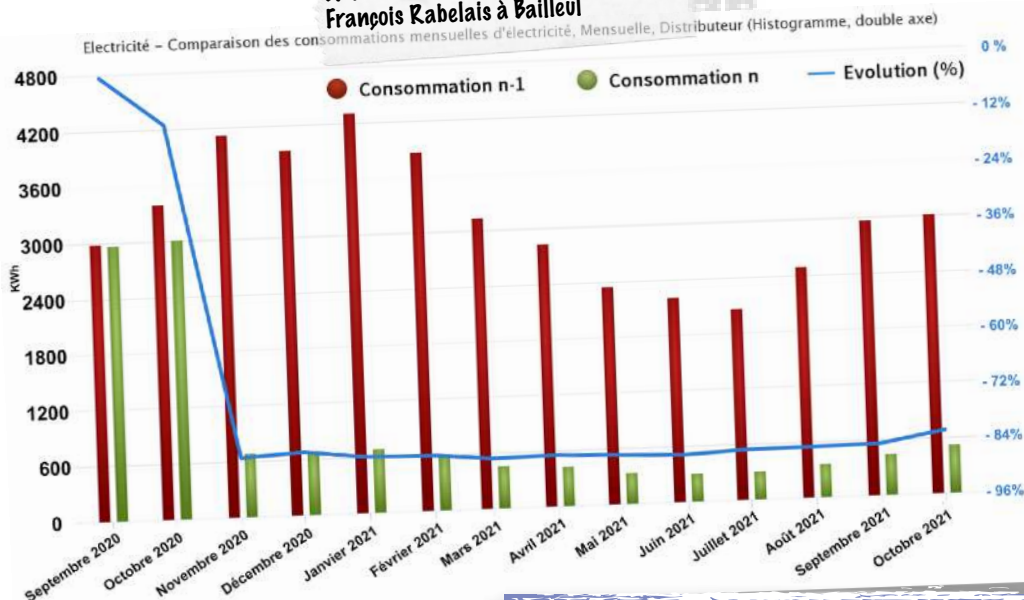
La gradation et la coupure ne sont pas cumulables actuellement pour des raisons technologiques, cependant les économies d'énergie sont semblables (46% vs 50%)

L'éclairage par détection peut être installé pour produire 10% de sa puissance en continu et augmentera à 100% pendant 3min lors de la détection. Ce système est adapté pour l'éclairage des parkings, impasses et pistes cyclables.

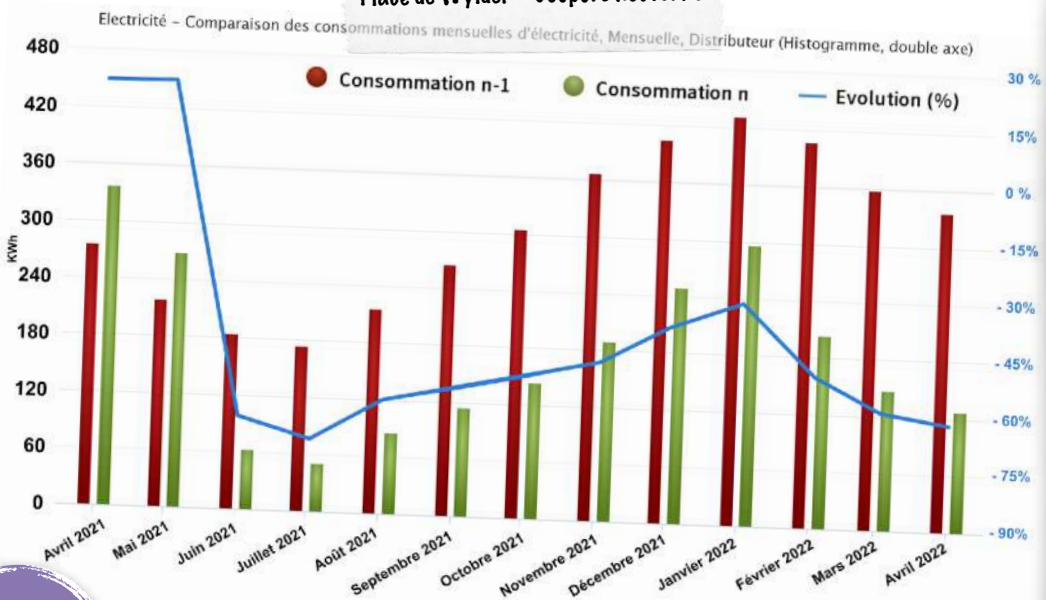
Le TE Flandre propose également aux communes, l'implantation de mâts solaires dans les zones isolées, dépourvues d'obstacle telle que la végétation dense. Ce type d'éclairage est une solution économique et écologique sur lequel la gradation et la coupure sont également possibles.

La coupure de nuit est également proposée, elle permet l'extinction complète de l'éclairage public aux heures définies par le Maire pour préserver la biodiversité ou pour réduire la pollution visuelle de nuit. Une coupure programmée entre 23h et 5h permet de réduire les consommations énergétiques d'environ 50%

EP rénové avec gradation : Quartier François Rabelais à Bailleul



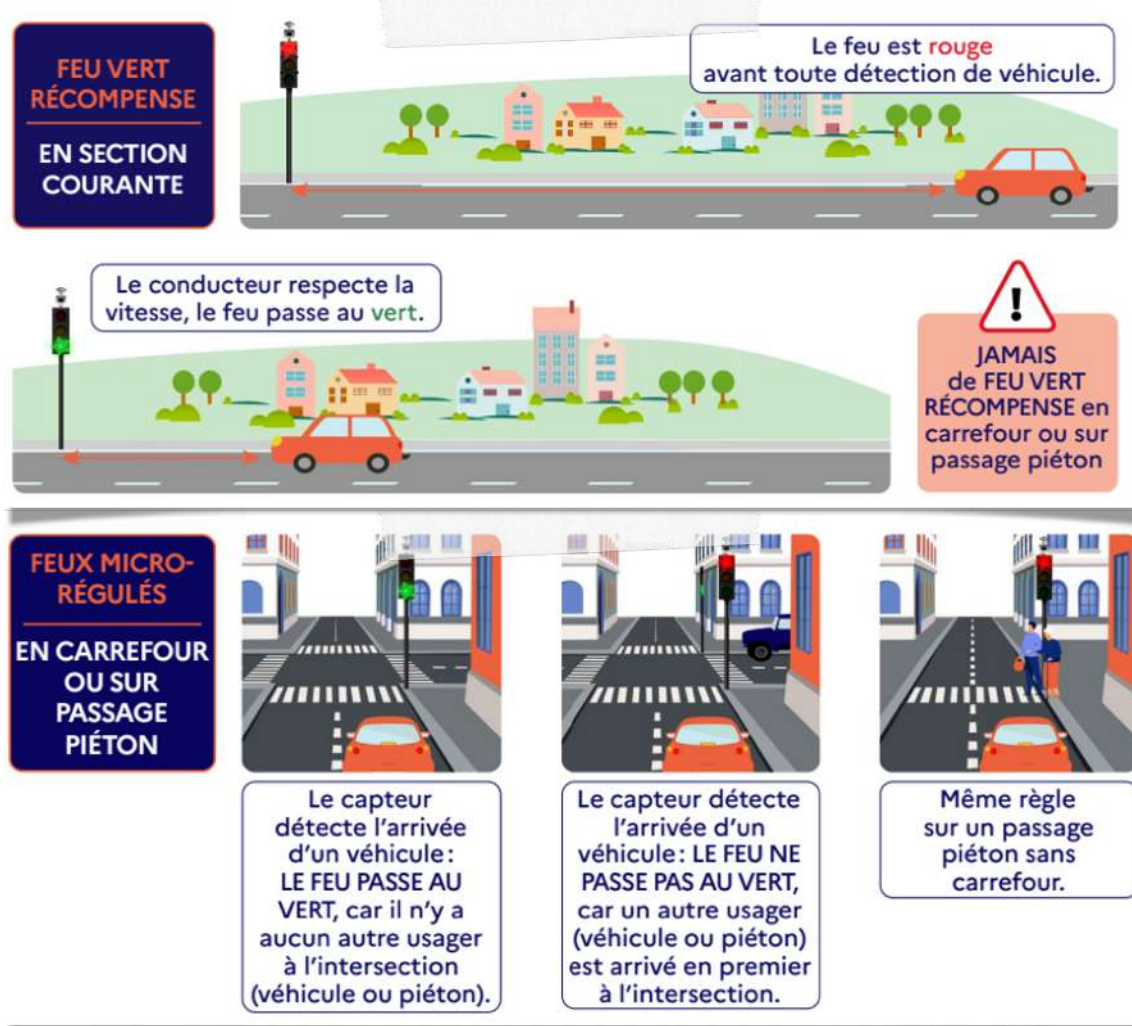
Place de Wylder - Coupure nocturne



Le matériel proposé et installé est majoritairement fabriqué en France (Abel, Eclatec, Fonroche, GHM). Les Maires conservent le choix esthétique du matériel (forme et couleur des mâts et lanternes).

L'ensemble des chantiers est réalisé par les attributaires des marchés de travaux du TE Flandre. Ces marchés publics incluent systématiquement une clause d'insertion sociale équivalente à 35h d'insertion pour 60 000€ HT de travaux commandés.

Le syndicat gère également l'installation de « feux récompense » et de « feux microrégulés »



Le Syndicat répond aux appels à projets départementaux, régionaux et nationaux afin d'obtenir des fonds pour accompagner les communes dans leurs travaux de rénovation de l'éclairage public. Le TE Flandre a pu bénéficier de fonds Projets Territoriaux Structurant et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

PROGRAMME

ACTEE Lum'acte

APPEL À PROJETS

LUM'ACTE

FAVORISER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES COLLECTIVITÉS

Une candidature à l'appel à projet national Lum'ACTE porté par la FNCCR est actuellement en cours de rédaction. En cas d'obtention, il permettra la réalisation d'audits patrimoniaux et énergétiques de l'éclairage public ainsi que l'élaboration d'un **Schéma Directeur d'Aménagement Lumière**.



territoire
d'énergie
FLANDRE

30 rue Louis Warein, 59190 HAZEBROUCK
Siège en Mairie d'Hazebrouck
03.28.43.44.45
contact@teflandre.fr
www.teflandre.fr

